

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025-021 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
18 rue de l'Électricité
Pour effectuer un déménagement

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

DÉMÉNAGEMENT BLANCHARD

49 RUE CHEF DE BAIE

17000 LA ROCHELLE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer un déménagement, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 18 rue de l'Électricité.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le lundi 10 février 2025 de 8h00 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits 18 rue de l'Électricité pour effectuer un déménagement par l'entreprise « DÉMÉNAGEMENT BLANCHARD ». Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : Toute intervention devra être impérativement communiquée sous format écrit par voie postale par l'entreprise « DÉMÉNAGEMENT BLANCHARD » aux riverains du secteur concernés par les travaux.

ARTICLE 3 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « DÉMÉNAGEMENT BLANCHARD ».

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- DÉMÉNAGEMENT BLANCHARD

Fait à La Flotte, le 17 janvier 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

Pour le Maire absent,
le 1er adjoint
Loïc SONDAG

